



MODIFICATION 003

La demande de soumissions n° 5000049497/C, émise le 24 septembre 2020, est par la présente modifiée comme suit :

- 1) Supprimer la PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3 – BARÈME DE PRIX en entier et remplacer avec la PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3 – BARÈME DE PRIX révisée jointe aux présentes.**

**TOUTES LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS
DEMEURENT INCHANGÉES**



**PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3 – BARÈME DE PRIX
(Révision 1)**

Le soumissionnaire devrait compléter ce barème de prix et l'inclure dans sa soumission financière. Au minimum, le soumissionnaire doit répondre à ce barème de prix dans sa soumission financière en y incluant pour chacune des périodes identifiées ci-dessous, le taux horaire fixe, tout compris (en \$ CAN) qu'il propose pour chacune des catégories de ressources identifiées.

Les données volumétriques comprises dans ce barème de prix sont fournies uniquement aux fins de la détermination du prix évalué de chaque soumission. Elles ne doivent pas être considérées comme une garantie contractuelle. Leur inclusion dans ce barème de prix ne représente pas un engagement de la part du Canada que son utilisation future des services décrits dans la demande de soumissions correspondra à ces données. »

Les taux compris dans ce barème de prix comprennent le coût estimatif total de tous les frais de déplacements et de subsistance qui pourraient devoir être engagés pour les travaux décrits à la Partie 7 de la demande de soumissions devant être exécutés, livrés ou fournis à l'intérieur de la région de la capitale nationale (RCN) [La région de la capitale nationale est définie dans la *Loi sur la capitale nationale*, L.R. 1985, ch. N-4 1985, art. 2, qui peut être consultée sur le site Web du ministère de la Justice à l'adresse suivante: <http://laws.justice.gc.ca/fr/lois/N-4> .

Le Canada n'acceptera pas dans le cadre de tout contrat subséquent les dépenses de déplacement et de subsistance que l'entrepreneur pourrait devoir engager pour la réinstallation nécessaire des ressources afin de satisfaire à ses obligations contractuelles.

Ressource	Nom de la ressource proposée	TAUX HORAIRE TOUT COMPRIS (en \$ CAN)	Facteur de pondération	Total (en \$ CAN)
		A	B	C = A x B
Période 1: Période du contrat (est. Du 1 décembre 2020 au 30 novembre 2021)				
Expert-conseil n° 1 – Expérience en gestion d'entreprise	_____	_____\$/heure	0,25	_____ \$ (C1)
Expert-conseil n° 2 – Expérience nucléaire/réglementaire	_____	_____\$/heure	0,25	_____ \$ (C2)
Personnel de soutien	_____	_____\$/heure	0,50	_____ \$ (C3)
Total période 1 = C1 + C2 + C3:				_____ \$ (P1)
Période 2: Année d'option 1 (est. du 1 décembre 2021 au 30 novembre 2022)				
Expert-conseil n° 1 – Expérience en gestion d'entreprise	_____	_____\$/heure	0,25	_____ \$ (C4)
Expert-conseil n° 2 – Expérience	_____	_____\$/heure	0,25	_____ \$



nucléaire/réglementaire				(C5)
Personnel de soutien	_____	_____\$/heure	0,50	_____ \$ (C6)
Total période 2 = C4 + C5 + C6:				_____ \$ (P2)
Période 3: Année d'option 2 (est. du 1 décembre 2022 au 30 novembre 2023)				
Expert-conseil n° 1 – Expérience en gestion d'entreprise	_____	_____\$/heure	0,25	_____ \$ (C7)
Expert-conseil n° 2 – Expérience nucléaire/réglementaire	_____	_____\$/heure	0,25	_____ \$ (C8)
Personnel de soutien	_____	_____\$/heure	0,50	_____ \$ (C9)
Total période 3 = C7 + C8 + C9:				_____ \$ (P3)
** Prix évalué (taxes applicables en sus) = P1 + P2 + P3:				_____ \$
**À être utilisé pour déterminer la cote financière (voir l' article 4.2.1.3)				(PE)
Taxes applicables:				_____ \$

Remarques:

- (1) Les taux proposés par les soumissionnaires pour chacune des Périodes du contrat, comme indiqué ci-dessus, ne doivent pas être inférieurs aux taux correspondants proposés pour la/les Période(s) précédente(s). En outre, les taux proposés pour les experts-conseil 1 et 2 ne doivent pas être inférieurs à ceux proposés pour le personnel de soutien.
- (2) Le contrat sera attribué pour une période initiale d'un an avec une limitation des dépenses totale de 800 000,00 CAD (plus les taxes applicables).